

RAPPORT COMMISSION SECURITE A.G CODEP 2021.

Bonjour à toutes et à tous.

Je vais vous commenter le tableau des accidents du 1^{er} janvier au 27 Octobre 2021.

Il y a eu 32 accidents déclarés avec 19 clubs concernés sur 31.

- La pratique : avec 31 sur route, 1 au VTT et 0 à la marche.
- La circulation : 7 isolés et 25 en groupe
- Les lieux : 12 en agglomération, 18 en campagne, 5 au rondpoint et 0 aux intersections.
- Les Causes : 26 défauts de maîtrise, 29 chutes, 3 collisions/renversés.
- Les Tiers : 10 avec cyclos du groupe, 3 avec voiture, 0 mécanique, 12 dû à la chaussée, 1 avec conditions climatiques, 2 avec animaux, 4 autres et 20 sans tiers.
- Les Conséquences : 16 hospitalisations, 20 casques H S et 3 décès. Dans la plupart des cas, il y a des dommages corporels : 25 et matériels : 25.

Si on compare 2014 avec 60 accidents, 2015 avec 41, 2016 avec 47, 2017 avec 54, 2018 avec 66, 2019 avec 60, 2020 avec 45 et 32 en 2021, mais la saison n'est pas terminée et c'est dommage pour tous les cyclos concernés.

La moyenne d'âge des personnes accidentées était de 61 ans en 2016, 65 en 2017, 67 en 2018, 63 en 2019, 61 en 2020 et 65 en 2021.

En cas d'accidents bénins, n'hésitez pas à faire une déclaration dans le délai des 5 jours car en cas de complications, vous serez couverts. Il faut savoir que AXA prend en charge les dépassements d'honoraires et le remboursement des casques fissurés à condition de fournir les pièces justificatives, Sécu, complémentaire, photos, facture et devis.

J'insiste pour que les déclarations soient faites par internet et non sur papier. Dès que vous avez le récépissé avec le n° de dossier, n'hésitez pas à me le faire parvenir pour que je le prenne en compte.

A la prise de licence, pensez à joindre et signer la feuille d'assurance, cette dernière est à conserver par les clubs et à joindre à chaque déclaration d'accident.

Document à télécharger sur le site de la FFCT avec votre code confidentiel en haut du document quand vous recevez votre licence et surtout ne l'oublier pas quand vous partez en vacances ou sur un séjour cyclo.

Pour les membres indépendants l'envoyer à la FFCT.

Le certificat de non contre-indication à la pratique du sport est devenu obligatoire tous les 3 ans pour la licence sport, inférieure à 5 ans pour la licence petit-braquet et pour la licence ballade il serait bien d'en avoir un.

Mais attention les certificats médicaux datant de 2017 ou avant ne sont plus valables pour les renouvellements de licences 2022.

Comme vous le savez notre terrain de jeux c'est la route, sachons la partager avec les autres usagers, je ne sais pas si avez vu l'article de presse du 26 Octobre 2021, avec 65000 cyclistes arrivés aux urgences des Hôpitaux en 2020 et 65° des cyclistes tués ou blessés le sont lors d'une collision avec un véhicule selon les chiffres de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière.

Le code de la route est toujours de rigueur, tout en sachant que l'on est de plus en plus vulnérable quand l'on voit tous les accidents de la route et les décès, malheureusement.

La réunion de Sécurité n'a pas eu lieu en 2021 mais j'espère qu'on pourra la faire en 2022.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une Bonne saison cyclotouriste 2022.

Léon PLANCHET.